



N°47/2019/CTE

Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

- 7 JUIN 2019

N° / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 31/05/2019
Date d'affichage 31/05/2019
Date de séance 05/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juin à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Report de la réunion du conseil municipal du 31/05/2019, le quorum n'étant pas atteint.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	14	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	06	LEHARTEL Moana, 2 ^{ème} Adjoint		X			
Absents	13	PAEPAETAATA Naura, 3 ^{ème} Adjoint	X			X	
Votants	20	DUFOUR Robert, 4 ^{ème} Adjoint	X			X	
Pour	20	ATANI Hérold, 5 ^{ème} Adjoint		X	Nélia TIHONI	X	
Contre	00	SUHAS Mata, 6 ^{ème} Adjoint		X			
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X	
Délibération N°47/2019/CTE Portant virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux		RUA Claude, 8 ^{ème} Adjoint		X	Marcelle PAHEROO	X	
		TEURU Séverine, 9 ^{ème} Adjoint		X			
		LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRA		X	Annabella TERAITETIA	X	
		TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X			X	
		MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE	X			X	
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X	
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X			
		TOTELE Sulia, Conseillère municipale		X	Titaua VIVISH	X	
		MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X			X	
		BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale		X			
		LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X			
		CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X			
		PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale	X			X	
		NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X			
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Anthony JAMET	X	
		NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X			
		MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale		X	Naura PAEPAETAATA	X	
		FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X			
		HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X			
		TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X			X	
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale	X			X		
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X				
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X			X		
	FAUA Aritea,, Conseiller Municipal	X			X		

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION
N°47/2019/CTE

OBJET : Portant virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019.

La présente délibération a pour objet un virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019.

Conformément au courrier n°HC/70 099/SAIDV/BCL/hu du 24 avril 2019, il convient de modifier le montant inscrit au compte «70841 : Mise à disposition du. Personnel B.A. (salaires) » en y ajoutant 600 000 frs.

Pour se faire, le virement de crédits se fera de la manière suivante :

Articles	Libellés	En moins	En plus
6419/020	Remboursement/rémunération du perso.	600 000	
70841/812	Mise à disposition du. Personnel B.A. (salaires)		600 000
		600 000	600 000

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis.



Commune de TAIARAPU-EST

DELIBERATION N°47/2019/CTE du 05/06/2019

Portant virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019.

- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu le courrier n°HC/70099/SAIDV/BCL/hu du 24 avril 2019 ;
- Vu le budget principal 2019 ;
- Vu le budget annexe des déchets 2019 ;
- Ouï l'exposé du maire.

Après avoir délibéré en sa séance du 05/06/2019

ADOPTE

Article 1 : Un virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019 est opéré de la manière suivante :

Articles	Libellés	En moins	En plus
6419/020	Remboursement/rémunération du perso.	600 000	
70841/812	Mise à disposition du. Personnel B.A. (salaires)		600 000
		600 000	600 000

Article 2 : Le montant global de la section de fonctionnement du budget principal 2019 reste inchangé.

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.
Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Anthony JAMET



Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 07 JUIN 2019.....